Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 029-212901177-20260521-DCM20260503-DE

Lannilis
Terre des Abers

MAIRIE DE LANNILIS
19, rue de la Mairie
29870 LANNILIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 21 mai, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-François TRÉGUER, Maire.

Etaient présents : Jean-François TRÉGUER, Gwendal LE COQ, Cécile LE ROUX, Jean-René MARC, Sabrina OULHEN, Claude DARÉ, Christelle HELIES, Jean-Yves GOURIOU, Fabienne LANDURE, Marie LAOT, Philippe DERRIEN, Maxime LÊ, Gwenaël GUYOMARD, Nadège HAVET, Jacky HERTSOEN, Benoît PAUL, Hélène LE BORGNE, Jean-Christophe MILIN, Céline FOUILLARD, Amélie ALAVAIL, Violaine MARCHADOUR, Yohann HENRY, Manon LAOT, Gérard REDT, Emma STEPHAN, Corinne ROPERT, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Liliane OGOR, pouvoir à Sabrina OULHEN,
David NORMAND, pouvoir à Cécile LE ROUX,
Vincent VERBEQUE, pouvoir à Corinne ROPERT.

Absents :

Secrétaire de séance : Céline FOUILLARD

Date de réunion : 21/05/2026
Date de convocation : 12/05/2026

Nombre de :
- conseillers en exercice : 29
- conseillers présents : 26
- conseillers votants : 29
- pouvoirs : 3

Votes : Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N°2026-05-03

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la Commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante du budget de l'exercice 2026 :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
COMPTE	INTITULE	MONTANT	COMPTE	INTITULE	MONTANT
60633	Fournitures de voiries	-4 000,00			
7391111	Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	4 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Chapitre 11	60633	Fournitures de voiries	-4 000,00 €
Chapitre 14	7391111	Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	4 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget communal telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Jean-François TRÉGUER

MAIRIE de LANNILIS (Finistère)